

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDIC MIXTE - C.F.M.E.L. (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25340145900024

POSTE COMPTABLE : SGC MONTPELLIER METROPOLE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	28
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	29
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	30
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	33
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	36
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	37
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

C.F.M.E.L. - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	40
C1.2 - Actions de formation des élus	42
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	43
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	44

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

Code INSEE	C.F.M.E.L. BUDGET PRINCIPAL	CA 2022
------------	--------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 003 400
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,59	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,63	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	70,04 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,26 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,24 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
		598 739,69		629 576,06	
	Section d'investissement	B	1 509,41	H	14 723,39

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	+		+	
		C		I	
		0,00	(si déficit)	445 782,00	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	76 485,27
			(si déficit)		(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		=		=	
		= A+B+C+D	600 249,10	= G+H+I+J	1 166 566,72

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	598 739,69	= G+I+K	1 075 358,06
	Section d'investissement	= B+D+F	1 509,41	= H+J+L	91 208,66
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	600 249,10	= G+H+I+J+K+L	1 166 566,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	158 600,00	151 064,86	5 069,41	0,00	2 465,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	462 760,00	411 261,24	0,00	0,00	51 498,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 740,00	16 018,72	0,00	0,00	5 721,28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		643 100,00	578 344,82	5 069,41	0,00	59 685,77
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	3 746,00	0,00	0,00	6 254,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		653 100,00	582 090,82	5 069,41	0,00	65 939,77
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	16 000,00	11 579,46			4 420,54
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 000,00	11 579,46			4 420,54
TOTAL		669 100,00	593 670,28	5 069,41	0,00	70 360,31
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	5 967,50	0,00	0,00	32,50
70	Produits services, domaine et ventes div	2 000,00	8 825,56	0,00	0,00	-6 825,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	598 000,00	614 773,23	0,00	0,00	-16 773,23
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,71	0,00	0,00	-1,71
Total des recettes de gestion courante		606 000,00	629 568,00	0,00	0,00	-23 568,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	8,06	0,00	0,00	-8,06
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		606 000,00	629 576,06	0,00	0,00	-23 576,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		606 000,00	629 576,06	0,00	0,00	-23 576,06
Pour information		(3) 445 782,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 500,00	1 509,41	0,00	15 990,59
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	24 000,00	1 509,41	0,00	22 490,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	24 000,00	1 509,41	0,00	22 490,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	24 000,00	1 509,41	0,00	22 490,59
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 500,00	1 600,64	0,00	-100,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 500,00	1 600,64	0,00	-100,64
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 500,00	1 543,29	0,00	-43,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 500,00	1 543,29	0,00	-43,29
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 000,00	3 143,93	0,00	-143,93
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	16 000,00	11 579,46		4 420,54
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 000,00	11 579,46		4 420,54
	TOTAL	19 000,00	14 723,39	0,00	4 276,61

C.F.M.E.L. - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 76 485,27			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	156 134,27		156 134,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	411 261,24		411 261,24
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 018,72		16 018,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 746,00	0,00	3 746,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	11 579,46	11 579,46
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	587 160,23	11 579,46	598 739,69
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 509,41	0,00	1 509,41
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 509,41	0,00	1 509,41
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 967,50		5 967,50
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 825,56		8 825,56
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	614 773,23		614 773,23
75	Autres produits de gestion courante	1,71	0,00	1,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8,06	0,00	8,06
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		629 576,06	0,00	629 576,06
Pour information				445 782,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 543,29	0,00	1 543,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	1 600,64	0,00	1 600,64
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		11 579,46	11 579,46
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 143,93	11 579,46	14 723,39
Pour information				76 485,27
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	158 600,00	151 064,86	5 069,41	0,00	2 466,73
60622	Carburants	1 200,00	450,63	0,00	0,00	749,37
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	161,12	0,00	0,00	-161,12
6064	Fournitures administratives	4 500,00	5 747,52	0,00	0,00	-1 247,52
6068	Autres matières et fournitures	1 200,00	2 389,44	0,00	0,00	-1 189,44
6135	Locations mobilières	10 200,00	9 404,03	1 925,43	0,00	-1 129,46
61551	Entretien matériel roulant	500,00	709,90	0,00	0,00	-209,90
6156	Maintenance	35 000,00	42 279,50	0,00	0,00	-7 279,50
6161	Multirisques	5 300,00	5 259,49	0,00	0,00	40,51
6182	Documentation générale et technique	31 000,00	33 496,60	0,00	0,00	-2 496,60
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	960,00	0,00	0,00	1 540,00
6226	Honoraires	16 500,00	18 417,24	1 680,00	0,00	-3 597,24
6228	Divers	800,00	796,43	0,00	0,00	3,57
6231	Annonces et insertions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6233	Foires et expositions	3 000,00	1 296,00	0,00	0,00	1 704,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	210,00	0,00	0,00	6 790,00
6238	Divers	1 200,00	1 555,60	0,00	0,00	-355,60
6248	Divers	0,00	32,72	0,00	0,00	-32,72
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	1 701,31	772,48	0,00	1 526,21
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6257	Réceptions	15 000,00	16 938,69	691,50	0,00	-2 630,19
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	7 623,38	0,00	0,00	7 376,62
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	1 635,26	0,00	0,00	2 364,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	462 760,00	411 261,24	0,00	0,00	51 498,76
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	160,00	178,51	0,00	0,00	-18,51
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 400,00	3 138,94	0,00	0,00	-738,94
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	560,00	620,59	0,00	0,00	-60,59
64111	Rémunération principale titulaires	156 000,00	138 263,94	0,00	0,00	17 736,06
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 050,00	5 595,45	0,00	0,00	-545,45
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	200,00	0,00	0,00	-200,00
64118	Autres indemnités titulaires	65 000,00	61 461,02	0,00	0,00	3 538,98
64131	Rémunérations non tit.	65 000,00	65 226,59	0,00	0,00	-226,59
64171	Apprentis - rémunérations	20 500,00	19 027,65	0,00	0,00	1 472,35
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 600,00	40 280,77	0,00	0,00	15 319,23
6453	Cotisations aux caisses de retraites	51 000,00	50 064,17	0,00	0,00	935,83
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 600,00	2 653,42	0,00	0,00	946,58
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 000,00	5 811,53	0,00	0,00	10 188,47
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	180,00	202,50	0,00	0,00	-22,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	110,00	786,53	0,00	0,00	-676,53
6478	Autres charges sociales diverses	18 000,00	15 164,00	0,00	0,00	2 836,00
6488	Autres charges	3 500,00	2 485,63	0,00	0,00	1 014,37
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 740,00	16 018,72	0,00	0,00	5 721,28
6518	Autres	240,00	40,80	0,00	0,00	199,20
6531	Indemnités	16 000,00	13 325,64	0,00	0,00	2 674,36
6532	Frais de mission	4 000,00	2 091,32	0,00	0,00	1 908,68
6533	Cotisations de retraite	800,00	559,61	0,00	0,00	240,39
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
65888	Autres	0,00	1,35	0,00	0,00	-1,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		643 100,00	578 344,82	5 069,41	0,00	59 686,77
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	3 746,00	0,00	0,00	6 254,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	3 746,00	0,00	0,00	6 254,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		653 100,00	582 090,82	5 069,41	0,00	65 939,77
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	16 000,00	11 579,46			4 420,54

C.F.M.E.L. - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	16 000,00	11 579,46			4 420,54
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 000,00	11 579,46			4 420,54
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</i>	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 000,00	11 579,46			4 420,54
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		669 100,00	593 670,28	5 069,41	0,00	70 360,31
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*

(5) Dont 675 et 676

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	5 967,50	0,00	0,00	32,50
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	23,00	0,00	0,00	-23,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	6 000,00	5 644,50	0,00	0,00	355,50
70	Produits services, domaine et ventes div	2 000,00	8 825,56	0,00	0,00	-6 825,56
70688	Autres prestations de services	1 000,00	5 500,00	0,00	0,00	-4 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 000,00	3 325,56	0,00	0,00	-2 325,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	598 000,00	614 773,23	0,00	0,00	-16 773,23
74718	Autres participations Etat	0,00	3 000,00	0,00	0,00	-3 000,00
7473	Participat° Départements	126 000,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	438 000,00	451 354,87	0,00	0,00	-13 354,87
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	29 327,36	0,00	0,00	-29 327,36
74758	Participat° Autres groupements	34 000,00	5 091,00	0,00	0,00	28 909,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,71	0,00	0,00	-1,71
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,71	0,00	0,00	-1,71
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		606 000,00	629 568,00	0,00	0,00	-23 568,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	8,06	0,00	0,00	-8,06
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	8,06	0,00	0,00	-8,06
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		606 000,00	629 576,06	0,00	0,00	-23 576,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		606 000,00	629 576,06	0,00	0,00	-23 576,06
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		445 782,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
2051	Concessions, droits similaires	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	17 500,00	1 509,41	0,00	15 990,59
21538	Autres réseaux	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	1 509,41	0,00	8 490,59
2184	Mobilier	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 000,00	1 509,41	0,00	22 490,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		24 000,00	1 509,41	0,00	22 490,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		24 000,00	1 509,41	0,00	22 490,59
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 500,00	1 600,64	0,00	-100,64
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 500,00	1 600,64	0,00	-100,64
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 500,00	1 600,64	0,00	-100,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00	1 543,29	0,00	-43,29
10222	FCTVA	1 500,00	1 543,29	0,00	-43,29
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 500,00	1 543,29	0,00	-43,29
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 000,00	3 143,93	0,00	-143,93
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	16 000,00	11 579,46		4 420,54
28183	Matériel de bureau et informatique	15 500,00	11 253,46		4 246,54
28184	Mobilier	500,00	326,00		174,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 000,00	11 579,46		4 420,54
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 000,00	11 579,46		4 420,54
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		19 000,00	14 723,39	0,00	4 276,61
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		76 485,27			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB6900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00										
1641 Emprunts en euros (total)					0,00										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										

C.F.M.E.L.L. - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles

(2) Nominal - montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 - Indice zone euro / 2 - Indices inflation française ou écart entre ces indices / 3 - Ecart indice zone euro / 4 - Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 - écarts d'indices hors zone euro / 6 - autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie - indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Indice	Montant en euros					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profit d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00	
Refinancement de dette (4)																	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois)
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié (6)	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)								
Total																0,00	

(1) Inscrite les emprunts renégociés au cours de l'exercice N

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Eunbor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		
A2.8		

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)						
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont		Capital
				Intérêts (3)	Capital	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Après des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Après des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			18-12-2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	205-Licences, droits et val. S	2	18/12/2019
L	2031- Frais études	5	18/12/2019
L	2033-Frais insertion	2	18/12/2019
L	2088-Autre immos incorp.	2	18/12/2019
L	2181-Install. Gen, agenc. Amen	15	18/12/2019
L	2182-Mat. De transport	5	18/12/2019
L	2183-Mat bureau et inf.	5	18/12/2019
L	2184-Mobiliers	10	18/12/2019
L	2188-Autres	10	18/12/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		17 500,00	13 122,75
Ressources propres externes de l'année (a)		1 500,00	1 543,29
10222	FCTVA	1 500,00	1 543,29
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		16 000,00	11 579,46
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	15 500,00	11 253,46
28184	Mobilier	500,00	326,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	13 122,75	0,00	76 485,27	0,00	89 608,02

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 89 608,02
Solde	V = IV – II (3) 89 608,02

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
14/06/2022	Enceinte portable formation	62,40	0,00	1
14/06/2022	Ordinateur portable ASUS 15.6P Ecran 23.8P	1 032,72	0,00	5
20/10/2022	TELEPHONE XIAOMI REDMI NOTE 11 PRO	414,29	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		1 509,41	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...)

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	629 576,06

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHARGE DE MISSION	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Dir Ets Publics 20 à 40000 his	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12) % présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				5 150,55		
CHARGE DE MISSION	A	ADM	793	5 150,55	A 3-4	CDI CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTIE	C	ADM		0,00	A	A CONTRAT APPRENTISSAGE
TOTAL GENERAL				5 150,55		

(1) CATEGORIES A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3¹ : emplois de catégorie A lorsque les besoins des 10 000 habitants des communes de moins de 10 000 habitants justifient

3-3² : emplois de catégorie B lorsque les besoins des 10 000 habitants des communes de moins de 10 000 habitants justifient

3-3³ : emplois à temps non complet des communes de moins de 10 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à 50 %

3-3⁴ : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI syndicat etc et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

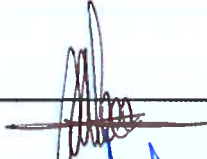
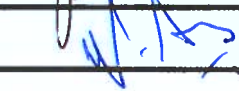

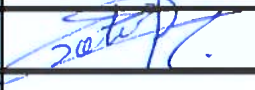

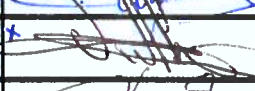
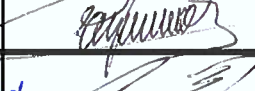


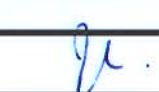
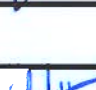
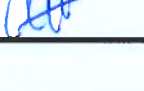
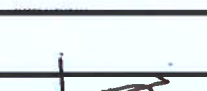
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2




Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES :
 Pour : 19
 Contre : 1
 Abstentions : 1

Date de convocation : 11/05/2023

Présenté par (1) Le Président.
 A Montpellier, le 24/05/2023
 Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Montpellier, le 24/05/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

ARROUCHE ANDRE	+	
ARS WILLIAM		
BARBE ALAIN		
BARTHES JEAN-PIERRE		
BONNEFOUX BRICE		
CABROL JOSIAN		
CAZALS THIERRY		
CHAUDOIR GWENDOLINE	*	
CROS PIERRE	*	
DOUTREMEPUICH PHILIPPE		
GERONIMO MARIE-LINE	+	
GOURNAY GARCIA CORINNE		
IMBERT AUDREY		
LEVEQUE GAELE		
LOPEZ JEROME		
LOUP MICHEL		
MARKOVIC JACQUELINE		
MESQUIDA KLEBER		
MORERE NICOLE		
PESCE SERGE	+	
PONS MARIE PIERRE		

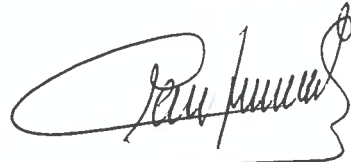
IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
PRADELLE SYLVIE		
QUESADA YVES		
ROBIN YVES		
SAUR SEVERINE		
SIBERTIN-BLANC M-A		
WEBER PATRICIA		

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/06/2023, et de la publication le 01/06/2023 A .le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le COMITE.

à Montpellier,
 le 01/06/2023

Le Président de
 séance



Ph. Dautremerlich



***Note de présentation
Compte Administratif 2022
(Article L2313-1 du CGCT)***

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice. Il est le bilan financier du CFMEL qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif et supplémentaire des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles.

Le compte administratif retrace les mouvements effectués et fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées.

Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources du CFMEL :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux étant un syndicat mixte, la quasi-totalité de ses ressources de fonctionnement provient de ses adhérents : communes, établissements publics de coopération intercommunale, Conseil Départemental de l'Hérault.

La cotisation annuelle des communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et du Département est calculée selon le barème annuel établi en fonction de la population, conformément aux statuts et validé chaque année par l'assemblée délibérante du CFMEL.

Pour l'année 2022, conformément à la décision prise le 16 décembre 2021, le barème est inchangé et ce, depuis 11 ans. Par conséquent, les cotisations des collectivités membres sont stables (compte 7473 – Département ; compte 74748 – communes ; compte 74751 - EPCI), avec pour seule fluctuation celle résultant des variations de population, permettant ainsi qu'une solidarité collective s'exerce entre petites, moyennes, grandes collectivités et intercommunalités. En 2022, le montant émis s'établit à 611 773,23 euros (+ 2,1 %) se répartissant entre cotisation du Département à hauteur de 126 000 euros, cotisations des communes pour 451 354,87 euros (+ 2,9%) et cotisations des EPCI pour 34 418,36 euros (+ 0,06 %).

Les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont à ce jour faibles. En 2022, le CFMEL a touché une subvention de 3 000 euros de l'Etat relative au contrat d'apprenti, la dernière année de participation de l'Etablissement Public du Vidourle aux frais d'impression et de photocopies pour un montant global de 3 325,56 euros et la participation financière par les communes membres à hauteur de 600 € par dossier complexe (mémoires en contentieux et analyses financières -compte 70688) pour un montant de 5 500 euros.

Le chapitre 013 – Atténuations de charges correspond pour l'essentiel à la participation des agents aux chèques déjeuner pour un montant de 5 644,50 euros sur un montant global de 5 967,50 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement du CFMEL demeurent donc stables et s'établissent à 629 576,06 euros en 2022 (+ 3.0 % par rapport à 2021).

2- Les charges du CFMEL :

Le CFMEL étant un organisme de formation et d'assistance, les postes de dépenses les plus importants sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des réunions et sessions de formation.

- **Les charges de personnel (chapitre 012)** varient en fonction des effectifs, des éventuels arrêts maladie et des vacances de postes temporaires, ainsi que de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de 3,5%.

Le 14 septembre 2022, le CFMEL a recruté une apprentie en Master 2 Droit des collectivités territoriales par contrat d'apprentissage fondé sur l'article L 6211-1 du code du travail, d'un an renouvelable.

Le 16 mai 2022, un agent de catégorie B a été recruté sur le poste de gestionnaire RH laissé vacant depuis juillet 2021.

En conséquence, la masse salariale s'est établie en 2022 à 411 261,24 euros contre 397 103,80 euros l'année précédente en hausse de 3,45 %.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** apparaissent en baisse par rapport à 2021 (- 4,9%) et s'établissent à 156 134,27 euros, avec les charges rattachées.

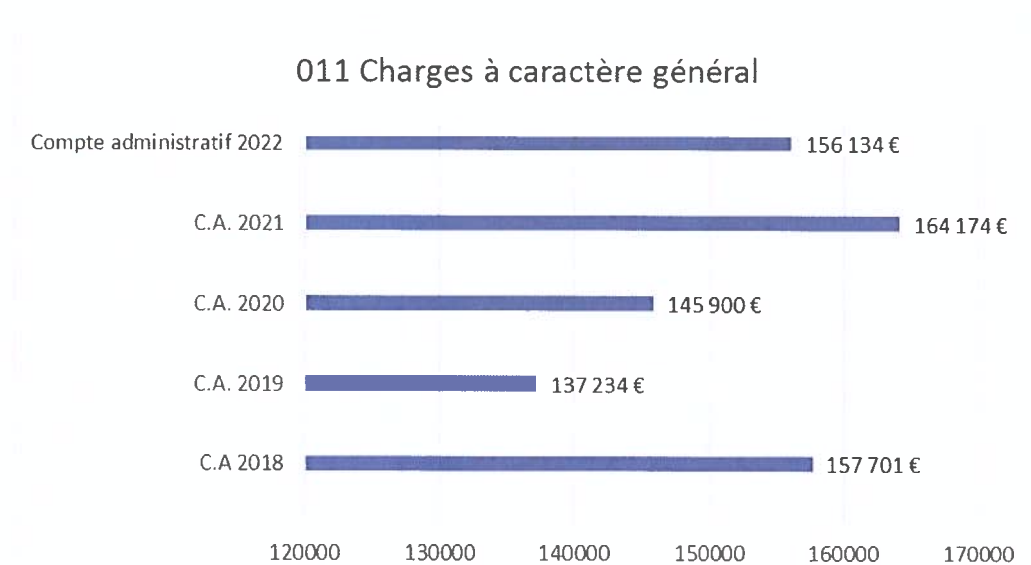
Ce résultat s'explique essentiellement par :

- La baisse des frais d'affranchissements liés à l'activité de formation : 7 623,38 euros en 2022 contre 11 502 euros en 2021.
- La baisse théorique du poste relatif à la documentation générale et technique de 18,9% par rapport à 2021 en raison des décalages dans le paiement des abonnements annuels ou des modifications des modalités d'abonnement opérés en 2022.

Les dépenses pour l'organisation des réunions de formation sont stables en 2022 (17 630,19 euros y.c. charges rattachées contre 16 939 euros en 2021), alors que le coût des honoraires des intervenants, avec lesquels le CFMEL signe des conventions de formation, augmente tout en restant à un niveau inférieur à celui de la période antérieure à la crise sanitaire.

Pour mémoire, ce poste « honoraires » s'établissait à 34 600 euros en 2017, 32 088 euros en 2018, 26 800 euros en 2019, 8 943 euros en 2020 et 15 028 euros en 2021 (période de crise sanitaire) et 20 097,24 euros en 2022

En revanche, les charges liées à l'informatique sont en hausse notamment les coûts d'hébergement et de maintenance informatique qui passent de 37 730,73 euros en 2021 à **42 279,50 euros en 2022**.



- Le chapitre 65 enregistre essentiellement le montant des indemnités versées aux élus et les frais de mission afférents et s'établit pour 2022 à 16 018,72 euros (+ 7,6% par rapport à 2021 - 14 887.72 euros).

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles enregistre l'annulation d'un titre sur exercice 2010 qui n'avait pas encore été régularisé pour un montant de 3 746 euros.

- Le solde des dépenses correspond à la dotation aux amortissements pour un montant de 11 579,46 euros en 2022 (11 475.70 euros en 2021). Il s'agit d'une dépense d'ordre qui ne correspond pas à un décaissement réel.
- **Les dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire hors dépenses d'ordre) s'élèvent ainsi à 587 160,23 euros (y.c. charges rattachées) en 2022 contre 576 165.34 euros en 2021 (+ 1%).**

3- La capacité d'autofinancement brute :

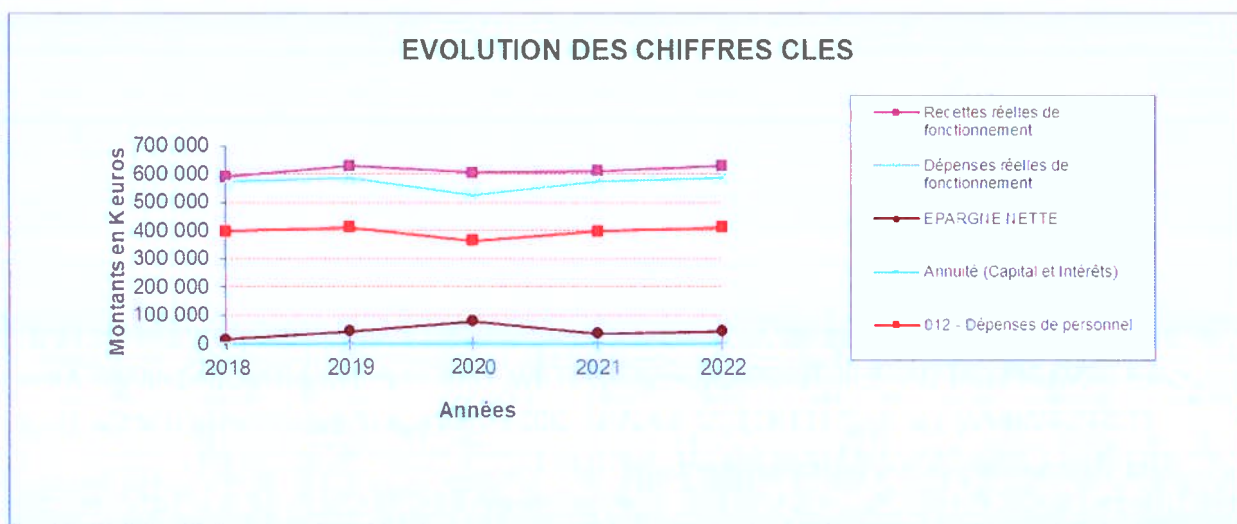
La capacité d'autofinancement brute (épargne brute) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement de la dette et, pour le surplus, les dépenses d'équipement.

Compte-tenu des éléments évoqués précédemment, la capacité d'autofinancement des derniers exercices a été en augmentation constante ces 4 dernières années.

Pour 2022, elle est de :

$$629\ 576,06 - 587\ 160,23 = 42\ 415,83 \text{ euros}$$

Elle apparaît en hausse sensible par rapport à 2021 : + 21%. Le CFMEL n'ayant plus aucun endettement et étant appelé à peu investir en section d'investissement, l'épargne nette dégagée par la structure est équivalente à l'épargne brute. Le taux d'épargne brute (épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 6,7 %.



	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	589 823	629 576	604 943	611 210	629 576
Dépenses réelles de fonctionnement (y compris le compte 661)	576 165	587 160	526 682	576 165	587 160
EPARGNE BRUTE	13 657	42 416	78 260	35 044	42 416
Remboursement en capital de la dette	0	0	0	0	0
EPARGNE NETTE	13 657	42 416	78 260	35 044	42 416
661 - Intérêts	0	0	0	0	0
Annuité/Recettes Réelles de foncionnt.	0%	0%	0%	0%	0%
Annuité (Capital et Intérêts)	0	0	0	0	0
012 - Dépenses de personnel	397 103	411 261	364 770	397 103	411 261
Dép. de personnel / Rec. réelles de font.	67%	65%	60%	65%	65%
20/21/23 - Dépenses d'équipements	11 084	1 509	9 408	11 084	1 509
Montant des emprunts	0	0	0	0	0
Pourcentage part emprunt/Dép. équipements	0%	0%	0%	0%	0%

B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement :

La caractéristique du syndicat est que l'investissement repose essentiellement sur la matière grise de nos agents et non sur des dépenses d'équipement, ce qui en fait une structure atypique au regard des analyses habituelles des comptes publics.

Par définition, les dépenses d'équipement du CFMEL sont peu élevées. Celles-ci consistent en un renouvellement régulier du matériel informatique et bureautique, un ajustement des réseaux aux nouvelles technologies et des besoins, ainsi qu'à l'achat d'un véhicule de service (le dernier en date étant une Citroën C3 acquise en 2016).

2022 a été une année où les acquisitions du CFMEL se sont limitées à l'achat d'un ordinateur portable pour le nouvel agent administratif, un téléphone portable et une enceinte portable .

Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'est établi à 1 509,41 euros.

2- Les recettes d'investissement :

Notre principale recette réelle d'investissement provient du FCTVA, lui-même lié aux dépenses éligibles réalisées en 2020. La recette réalisée en 2022 a été de 1 543,29 euros.

A celle-ci s'ajoute la perception d'une subvention d'un montant de 1 600,64 euros du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées relative à l'achat d'un fauteuil de bureau spécifique handicap.

Structure et gestion de la dette

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux n'a plus de contrat d'emprunt en cours. Le précédent emprunt mobilisé pour l'acquisition du véhicule a été entièrement remboursé en 2017.

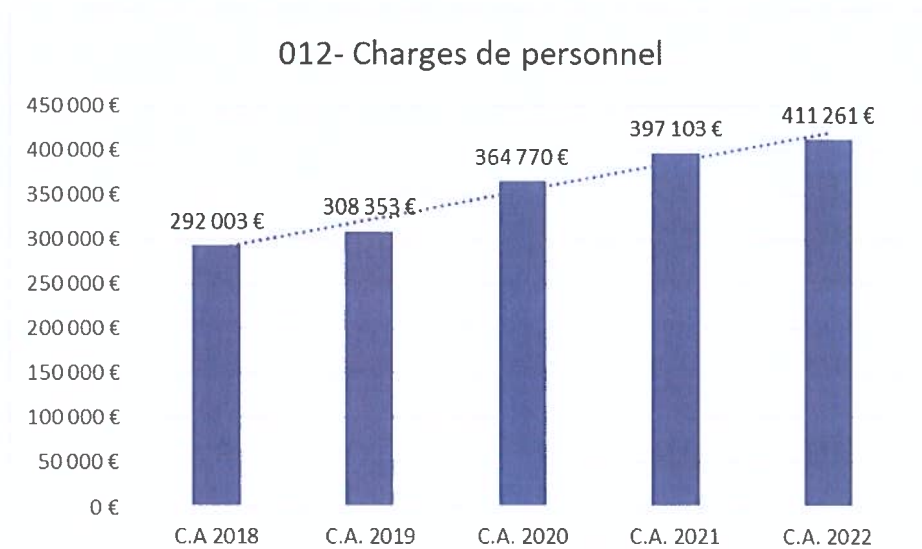
La dernière ligne de trésorerie, destinée à assurer le fonctionnement du CFMEL jusqu'à l'encaissement des cotisations des adhérents qui ne peuvent intervenir avant le vote des budgets primitifs dans chaque commune, date du 1^{er} août 2019.

En l'état actuel de la trésorerie, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie pour l'année 2022.

C-Les dépenses de personnel

1- L'évolution des dépenses de personnel

- Comme indiqué précédemment, il s'agit de la dépense prépondérante du centre. Elle représentait 72% des dépenses réelles de fonctionnement en 2015 ; en 2022, elle s'établit à 70,5%.
- Le poste apparaît en légère progression sur 2022 : 411 261 euros de dépenses pour 397 108 euros en 2021, du fait du remplacement d'un agent de catégorie B resté vacant pendant 10 mois.



2- La rémunération du personnel du CFMEL

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est encadré par le RIFSEEP mis en œuvre dans le cadre de la délibération du 29 juin 2017.
Ce nouveau régime indemnitaire a été l'occasion de revaloriser en priorité le régime indemnitaire mensuel des deux agents de catégorie C et de mettre en place la seconde part du RIFSEEP, le CIA (complément indemnitaire annuel) qui, dans un souci d'égalité est identique pour tous les agents et fait l'objet d'un versement semestriel (en juin et en novembre).
- Les avantages dont bénéficient les agents du CFMEL sont l'adhésion au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34, l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental ou des Chèques déjeuners (60% de participation de la part de l'employeur) et la participation employeur à la mutuelle santé, mise en place en 2013 comme prévu par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.
- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est, conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, de 35 h par semaine soit 1607 h par an.

ADHERENTS

Nombre de communes adhérentes	339
Nombre d'établissements publics locaux	12

EFFECTIF DU CFMEL

Nombre d'agents	7
Structure d'emploi :	3 agents catégorie A Dont 1 agent sur emploi fonctionnel 1 agent catégorie B (pourvu partiellement en 2022) 2 agents catégorie C 1 apprentie Master 2 Droit des collectivités territoriales (recrutée le 14 septembre 2022)

SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU CFMEL 2018-2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

en euros		Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Budget Primitif + BS 2022	Compte Administratif 2022
N° de compte	TOTAL des DEPENSES	469 708	469 257	542 729	587 641	669 100	598 740
661	Intérêts	650	0		0		0
68	Dotations aux amortissements	5 854	8 837	16 047	11 476	16 000	11 579
002	Déficit antérieur	0		0	0	0	0
023	Prélèvement Op. d'ordre (créances douteuses)						
N° de compte	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors dette)	463 204	460 420	526 682	576 165	653 100	587 160
011	Charges à caractère général	157 701	137 234	145 900	164 174	158 600	156 134
60	Achat et variation de stocks	5 517	7 151	7 479	6 840	6 900	8 749
	dont 6064 - Fournitures administratives	2 572	4 252	2 870	5 041	4 500	5 748
61	Services extérieurs	50 972	46 486	83 318	94 591	84 500	94 035
	dont 6182 - Doc générale et technique	10 268	14 705	24 156	39 803	31 000	33 496
62	Autres services extérieurs (hors 621)	101 212	83 598	55 103	62 743	67 200	53 351
	dont 6226 Honoraires	32 088	26 800	8 943	13 408	10 500	20 097
	dont 6257 Réceptions	30 213	22 951	12 043	9 577	15 000	17 630
63	Impôts, taxes et versements assimilés (hors 633)	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel	292 003	308 353	364 770	397 103	462 760	411 261
621	-Personnel extérieur au service	0	0	5 291	0	0	0
633	-Cotisations CGFPT/FNAL/Vers Transport	2 037	2 619	2 948	3 095	3 120	3 938
6411	-Emplois Titulaires	142 363	153 583	192 578	128 832	226 050	138 264
6413-6	-Emplois non Titulaires	60 852	61 382	62 628	65 119	65 000	65 227
64171	- Apprenti					20 500	19 028
645/7/8	-Cotisations et indemnités diverses	86 752	90 624	106 616	200 057	148 090	203 833
65	Autres charges de gestion courante (hors 6571/2/5)	13 500	14 733	15 751	14 888	21 740	16 019
	dont 6531 - Indemnités	12 955	12 955	13 019	13 096	21 740	13 326
Divers	Autres dépenses (comptes 66 (hors 661)/87/014/022/739)	0	100	261	0	10 000	3 746

en euros		Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Budget Primitif + BS 2022	Compte Administratif 2022
N° de compte	TOTAL des RECETTES	768 732	841 197	964 943	1 033 423	1 051 782	1 075 358
721/22	Travaux en régie						
002	Résultat antérieur	178 910	234 200	360 000	422 213	445 782	445 782
777-78-79	Mouvements d'ordre						
N° de compte	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors dette)	589 823	606 997	604 943	611 210	606 000	629 576
70	Vente de produits - Redevances- Prestations de service	1 500	1 000	0	5 867	2 000	8 826
	dont 70688 - Autres prestations de service	1 500	1 000	0	2 500	1 000	5 500
73	Impôts et taxes						
74	Dotations - Participations et subventions	583 196	597 023	596 239	599 133	598 000	614 773
	dont 74718 - Aide exceptionnelle apprenti						3 000
	dont 7473 - Subvention département	125 693	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000
	dont 74748 - Participation des autres communes	432 821	449 132	440 461	438 738	438 000	451 355
	dont 7475 - Participation EPCI	23 165	21 892	29 777	34 395	34 000	34 418
	dont 7488 - Autres attributions et participations	11 775	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	5 045	3 798	3 286	1	0	0
013	Atténuation de charges	0	5 176	5 419	5 804	6 000	5 968
775	Cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
Divers	Recettes diverses (comptes 76,77...)	81	0	0	405	0	10
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		299 024	371 941	422 213	445 782	382 682	476 618

SECTION D'INVESTISSEMENT

en euros		Depenses d'investissement					
		Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif	Budget Primitif BS	Compte Administratif
		2018	2019	2020	2021	2022	2022
11	TOTAL des DEPENSES	8 757	34 824	9 408	11 084	24 000	1 509
001	Résultat reporté						
16	Emprunts et dettes	0	0	0	0		0
	dont Remboursement en capital	0					
	dont Réaménagement de dette	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'ordre (c/ 139-14-15-19-28-481...)(23-Trv. en régie)						0
11	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 757	34 824	9 408	11 084	24 000	1 509
20	Immobilisations incorporelles	8 200				6 500	0
21	Immobilisations corporelles	557	34 824	9 408	11 084	17 500	1 509
23	Immobilisations en cours						
	Autres dépenses d'invest. (comptes 204-26-27-45...)	0	0	0	0	0	0
Chiffres exprimés en euros							
		Recettes d'investissement					
11	TOTAL des RECETTES	21 721	86 625	79 789	87 569	95 485	91 209
001	Résultat reporté	15 867	12 964	51 801	70 381	76 485	76 485
	Opérations d'ordre (comptes-021-14-15-19-28-481.....)	5 854	8 837	16 047	11 476	16 000	11 579
11	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	64 824	11 940	5 712	3 000	3 144
10	Dotations fonds divers et réserves	0	64 824	11 941	5 712	1 500	1 543
	dont 1022 FCTVA et TLE	0	0		5 712	1 500	1 543
	dont 1068 Réserves		64 824	11 941		0	
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	1 500	1 601
16	Emprunt (hors ICNE et réaménagement)						
	Autres recettes d'invest. (comptes 27-Ream. Dette...)	0	0	0	0	0	0
Chiffres exprimés en euros							
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 964	51 801	70 381	76 485	71 485	89 699
SOLDE DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT		311 988	423 742	492 594	522 267	454 167	566 318



Délibération n° 2023-10

Nombre de membres en
exercice : 28
Nombre de présents : 15
Suffrages exprimés : 19
Dont pouvoir : 4
Votes : Pour : 19
Contre :
Abs. : 1

**Extrait du registre des délibérations
Délibération de la réunion du Comité du 24 mai 2023**

Vote du Compte administratif

L'an deux mille- vingt -trois, le vingt-quatre mai à onze heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis au siège du Département sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Frédéric ROIG, Maire de Pégairolles-de-l'Escalette.

Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

ARCAS J, ARS W, BARTHES JP, CABROL J, DOUTREMEPUICH P, JAHNICH B., IMBERT A, LOPEZ J, MARKOVIC J, ROBIN Y, ROIG F, SALEINE JM, SALETTES B, SAUR S, VIDAL A,

ABSENTS:

ARROUCHE A, BARBE A, BONNEFOUX B, CAZALS T, CHAUDOIR G, CROS P, GERONIMO ML, GOURNAY CARCIA C, LEVEQUE G, LOUP M, MESQUIDA K, MORERE N, PESCE S, PONS MP, PRADELLE S, QUESADA Y, SIBERTIN-BLANC MA. WEBER P.

POUVOIR:

ARROUCHE A donne pouvoir à SALEINE JM ; CROS P donne pouvoir à VIDAL A ; CHAUDOIR G donne pouvoir à DOUTREMEPUICH P ; GERONIMO ML donne pouvoir à SALETTE B ; PRADELLE S donne pouvoir à IMBERT A.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération n° 2022-02 en date du 11 février 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 2022-08 en date du 31 mai 2022 approuvant la décision modificative n°1 – Budget supplémentaire 2022,

Vu les conditions d'exécution du budget 2022,

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le Compte Administratif 2022 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 598 739.69 €

Recettes de fonctionnement : 629 576.06 €

Dépenses d'investissement : 1 509.41 €

Recettes d'investissement : 14 723.39 €

Le résultat de l'exercice 2022 fait donc apparaître un excédent budgétaire de 13 213.98 euros en investissement et un excédent de 30 836.37 euros en fonctionnement. Soit un excédent global pour l'exercice 2022 de 44 050.35 euros.

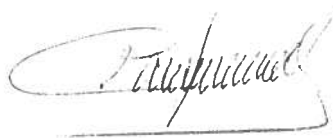
Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire au moment du vote. M. Philippe DOUTREMEPUICH, élu Président de séance met le compte administratif au vote.

Le Comité adopte à l'unanimité le Compte administratif 2022.

Pour extrait conforme,
Montpellier, le 24 mai 2023

Le Président de séance,

Philippe DOUTREMEPUICH
Maire de Causse de la Selle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe DOUTREMEPUICH', enclosed within a simple rectangular box.